



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre les dérives sectaires

Question écrite n° 6501

Texte de la question

Mme Brigitte Liso appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la lutte contre les dérives sectaires. À l'occasion de la remise du rapport d'activité 2022 - 2024 de la Miviludes, M. le ministre a annoncé le déploiement en 2025 d'instances départementales dédiées, passant par la création de conseils départementaux aux actions de prévention et de répression des dérives sectaires. Ces instances seront présidées, dans les territoires, par les préfets et les procureurs. Aux côtés des instances publiques, le rôle et la présence des associations est indispensable. Depuis plusieurs décennies, des associations reconnues pour leur expertise (telles que l'UNADFI, le CCMM, le CAFFES ou encore le GEMPPPI) jouent un rôle central dans l'identification des phénomènes sectaires, l'accompagnement des victimes, l'information du public et la sensibilisation des pouvoirs publics. Ces structures, qui s'appuient sur un réseau de professionnels, de bénévoles et d'anciennes victimes, accomplissent un travail essentiel pour préserver les principes de laïcité, de liberté de conscience et de protection des plus vulnérables. Par conséquent, elle souhaite d'une part, être informée du calendrier de mise en place des instances départementales dédiées et, d'autre part, s'assurer que les associations engagées dans la lutte contre les dérives sectaires bénéficieront d'un soutien financier adapté.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Liso](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6501

Rubrique : Sectes et sociétés secrètes

Ministère interrogé : [Intérieur \(M\)](#)

Ministère attributaire : [Intérieur \(M\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2025